

## Délégué la Protection des Données (DPO) externe

### Dans le cadre du RGPD

#### La protection des données à caractère personnel

Une donnée à caractère personnel est un numéro ou une image contribuant à l'identification d'une personne. Vous les utilisez quotidiennement pour conduire vos activités : formulaire, vidéosurveillance, fichiers clients, fournisseurs, collaborateurs ou partenaires.

**Vous êtes donc concernés par le Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD), applicable au 25 mai 2018.**

Ce règlement accroît significativement les sanctions (jusqu'à 10 M€ ou 2% du chiffre d'affaires) en cas de défaut du dispositif de protection des données.

#### Les bénéfices de la conformité au RGPD

Selon une étude CSA de 2017, 85% des Français se disent préoccupés par la protection de leurs données personnelles. Etre conforme représente donc une marque de sérieux et va garantir la confiance de vos partenaires, clients et collaborateurs **et améliore votre image** et contribue à votre développement.

Le traitement conforme des données personnelles garantit la viabilité juridique en cas de contentieux. Etre conforme au RGPD **minimise les risques juridiques et financiers** pour votre organisation.

Le processus de mise en conformité renforce la sécurité des systèmes d'information et contribue ainsi à **accroître la sécurité numérique** et ainsi, la résilience de votre organisation.

#### Le délégué à la protection des données au cœur du nouveau dispositif

Obligatoire dans de nombreux cas, la désignation d'un DPO (Data Protection Officer) est vivement conseillée pour piloter la conformité. Celui-ci doit détenir des connaissances spécifiques de droit et des pratiques en matière de protection des données. Votre DPO **personnifie votre engagement en matière de protection des données** et assure les relations avec la CNIL ainsi qu'avec les personnes qui vous ont confié leurs données.

**Vous pouvez désigner le DPO parmi vos collaborateurs ou faire le choix d'un DPO externe.**

#### Les atouts du DPO externe

Le DPO externe est **une solution économique** si la taille de votre organisation ou votre cœur de métier ne justifient pas le recrutement ou la désignation d'un DPO interne.

Le DPO externe garantit l'**absence de conflits d'intérêt** interne et l'**adéquation des moyens** alloués à cette mission selon les exigences du RGPD.

Collaborateur d'une société spécialisée dans cette mission, le DPO externe apporte les **compétences nécessaires** à son accomplissement et le **respect des échéances** de mise en conformité désormais contraintes.

**GROUPE PRORISK, expert de la gestion des risques, vous propose un DPO externe pour une conformité adaptée à votre contexte et vos ressources.**

## Les missions de votre DPO externe

### Mise en conformité avec le RGPD

1. Identification et inventaire des traitements concernés et rédaction du **registre des traitements des données personnelles** (document réglementaire)
2. **Cartographie et audit de sécurité des systèmes d'informations** effectuant ces traitements (norme ISO 27001).
3. Rédaction des **mentions légales et informations à délivrer** pour l'ensemble des traitements – (recueil réglementaire) ;
4. Réalisation des **études de risques sur la vie privée** (PIA) à partir des données issues des opérations 1 à 3 (étude réglementaire) ;
5. Analyse et proposition d'adaptation des **contrats de sous-traitance** des prestataires numériques (intégrés au dossier de conformité) ;
6. Rédaction de la **politique de sécurité des données personnelles** intégrant la charte informatique et les procédures particulières et d'urgence (documents réglementaires).

### Formation des collaborateurs

Exigée par le règlement, la formation des collaborateurs améliore l'application des règles de cybersécurité dans les opérations de traitement des données.

Le DPO externe réalise la formation de vos collaborateurs à travers des sessions d'une demi-journée conduites selon la norme de qualité en formation continue « BUREAU VERITAS – VERISELECT ».

### Maintien en condition opérationnelle

Pour maintenir votre conformité effective, le DPO externe :

- Réalise les audits périodiques de sécurité et anime le contrôle interne ;
- Forme les nouveaux collaborateurs selon vos besoins ;
- Assure une veille préventive et guide vos services ou prestataires informatiques pour traiter efficacement les alertes de vulnérabilités ;
- Traite et enregistre les opérations réalisées pour donner suite à l'exercice de leurs droits par les personnes dont vous détenez des données personnelles ;
- Réalise les opérations réglementaires en cas d'incident.

### Extension de la sécurité pour l'ensemble des systèmes d'information (option)

En s'appuyant sur les travaux de conformité RGPD, le DPO externe peut endosser à votre profit la fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

### Garanties de service

GROUPE PRORISK garantit la discrétion, la qualité et la disponibilité du DPO externe mis à votre disposition.

### Pour nous contacter

**GROUPE PRORISK**

7, rue du commandant Malbert

29200 BREST

02-98-41-27-74

contact@groupe-prorisk.com